



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Toulouse, le mardi 14 avril 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **COVID-19 : LA PRÉFECTURE ORGANISE L'AIDE ALIMENTAIRE EN HAUTE-GARONNE ET EN COORDONNE SES ACTEURS**

La situation sanitaire actuelle a fait émerger des difficultés dans la distribution de l'aide alimentaire qu'il était indispensable de résoudre. Les réseaux ont à connaître des difficultés inédites : bénévoles âgés vulnérables, malades, fermetures de points de distribution, approvisionnement de denrées, etc. La multiplicité d'intervenants, notamment associatifs a également accru le besoin de coordination.

**Ainsi, depuis mi-mars, Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, a souhaité rétablir de manière aussi rapide et complète que possible, les réseaux d'aide alimentaire habituellement autonomes sur nos territoires.**

Le préfet a désigné des référents au sein des services de l'Etat afin d'organiser au mieux le dispositif et coordonner l'action des différents acteurs de l'aide alimentaire.

Un Comité de crise alimentaire a été créé. Il se réunit chaque semaine sous la responsabilité de la sous-préfète en charge des politiques de cohésion sociale et regroupe l'ensemble des services de l'État concernés et les associations directement impliquées.

L'objectif est de renforcer, d'une manière significative, l'assistance des plus vulnérables par trois circuits clairement définis :

#### **1- L'aide alimentaire dite "classique" avec la Banque Alimentaire comme chef de file durant cette crise.**

Son rôle est d'identifier et de mobiliser, en lien avec la Préfecture, les lieux et acteurs associatifs (Banque alimentaire elle-même, Secours populaire, Restos du coeur, Secours catholique, Croix-Rouge française, ANRAS, CEDIS 31, SIAO) permettant de réaliser un maillage affiné du territoire pour répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables.

Une chaîne de récupération des denrées vers les lieux de stockage pour la confection des colis a ainsi été organisée. **De nombreux points de distribution ont été réouverts et de nouveaux créés et en cours de création, notamment 5 sites de CROUS qui permettront à 2500 étudiants restés sur le territoire de bénéficier de colis repas.**

Les secteurs du centre ville, des Arènes, de la Cartoucherie et de Bagatelle seront également desservis. La recherche d'un partenariat actif avec des épiceries sociales des différents arrondissements en lien avec les CCAS des villes est en cours.

**Le préfet a également confié à la Banque Alimentaire, la coordination de la distribution des colis alimentaires au sein des squats et campements identifiés. La livraison de ces sites intervient en lien avec l'Association nationale de recherche et d'action solidaire (ANRAS) et le Collectif d'entraide et d'innovation sociale 31.**

#### **CONTACTS PRESSE**

Marie LATREILLE DE FOZIERES  
Tél : 05 34 45 36 17 / 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU  
Tél : 05 34 45 38 31 / 07 85 02 55 71

Jennifer RIEU  
Tél : 05 34 45 34 77 / 06 08 46 28 31

05 34 45 34 45 - communication@occitanie.gouv.fr

  @prefetoccitanie  
[www.haute-garonne.gouv.fr/communiques](http://www.haute-garonne.gouv.fr/communiques)

## 2- L'aide alimentaire liée au dispositif hôtelier d'Etat

Dans le contexte de mise à l'abri des personnes les plus vulnérables et particulièrement en cette période de crise sanitaire, l'Etat renforce son dispositif de prise en charge financière de l'hébergement hôtelier et des repas associés.

**À ce jour, environ 1500 personnes hébergées à l'hôtel, peuvent ainsi bénéficier de colis alimentaires.**

**La distribution coordonnée par le Service d'insertion, d'accueil et d'orientation (SIAO) et effectuée par les associations, s'inscrit dans le cadre d'un zonage géographique clairement établi.**

## 3- L'aide alimentaire par la remise de chèques services

Opérationnel depuis le 10 avril, ce dispositif exceptionnel et subsidiaire vient en complément des initiatives locales de distributions alimentaires (collectivités, associations, maraudes). Il bénéficie à plus de 2000 personnes en Haute-Garonne. Il est coordonné par la préfecture en lien avec le SIAO, l'ANRAS et la Croix-Rouge Française.

**Ces chèques sont dédiés à l'achat de denrées alimentaires (hors boissons alcoolisées) et de produits d'hygiène, pour un montant maximal de 7€ par jour et par personne. Ils peuvent être utilisés auprès de plus de 220 000 enseignes, sans limitation de montant ou de quantité. Ils sont utilisables durant la période de crise sanitaire et ce jusqu'au 31 mai 2020.**

L'objectif est que les aides alimentaires aillent à tous ceux qui en ont besoin sans être dans une logique restrictive. En revanche, il est important de recenser précisément les besoins pour les apprécier de la façon la plus juste. C'est un travail qui est mené entre l'État, les collectivités territoriales et les associations.

### Retrouvez toutes informations :

Liées à l'hébergement : [www.haute-garonne.gouv.fr/COVID19](http://www.haute-garonne.gouv.fr/COVID19) – Rubrique Communiqués de presse (CP des 18 et 24 mars et 1<sup>er</sup> avril 2020)

Liées aux chèques-service : [http://www.haute-garonne.gouv.fr/content/download/33542/220132/file/20200409\\_CP\\_cheques\\_services.pdf](http://www.haute-garonne.gouv.fr/content/download/33542/220132/file/20200409_CP_cheques_services.pdf)

## CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES  
Tél : 05 34 45 36 17 / 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU  
Tél : 05 34 45 38 31 / 07 85 02 55 71

Jennifer RIEU  
Tél : 05 34 45 34 77 / 06 08 46 28 31

05 34 45 34 45 - communication@occitanie.gouv.fr

  @prefetoccitanie  
[www.haute-garonne.gouv.fr/communiques](http://www.haute-garonne.gouv.fr/communiques)